



29 octobre 2024

## **Approbation du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) Provence-Alpes-Côte d'Azur**

# **Plan Régional Santé Environnement** Provence-Alpes-Côte d'Azur **2022-2027**

Le PRSE 4 a été adopté après délibération, par le Conseil régional en séance plénière le 12 juillet 2024, par le directeur général de l'ARS le 9 août 2024 et par le préfet de Région le 4 octobre 2024.

Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) est un plan quinquennal (2022-2027) piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) pour le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (Sgar) et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il a pour objectif de territorialiser le plan national « santé environnement » (PNSE), qui définit la stratégie nationale visant à prévenir les risques pour la santé humaine liés à l'environnement. Et décline une stratégie globale « une seule santé », à l'interface entre santé humaine, santé animale et environnement

Ce plan couvre un champ large de thématiques allant de la santé environnementale à l'urbanisme favorable à la santé en traitant le sujet de l'impact sur ressources (eau, air, biodiversité).

Il se concrétise par des actions opérationnelles comme l'étude de l'urbanisme favorable à la santé dans des quartiers défavorisés ou bien des formations aux enjeux santé environnement aux professionnels de toute la fonction publique de la région.

En juillet 2024, la Dreal PACA a lancé dans le cadre du PRSE 4 un nouvel appel à projet orienté vers deux objectifs qui visent l'amélioration de la qualité de l'air, à réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air extérieur et à développer des habitats favorables à la santé en agissant sur la qualité de l'air intérieur et en sensibilisant les populations au concept « une seule santé ». Les candidatures reçues sont en cours d'instruction.